



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 avril 2020

Mise en place du Fonds de solidarité en soutien aux acteurs économiques

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie prévues pour faire face à la crise du COVID-19, le Gouvernement a mis en place, en liaison avec les conseils régionaux, un fonds de solidarité pour aider les très petites entreprises (10 salariés au plus), les commerçants et artisans, les indépendants et les professions libérales.

Cette aide, qui peut aller jusqu'à 3 500 € par entreprise, comporte deux niveaux :

- Le premier niveau, porté par l'État et géré par la Direction générale des finances publiques, conduit à une aide allant jusqu'à 1 500 €. Ce dispositif est d'ores et déjà opérationnel : les premières aides ont été versées à leurs bénéficiaires cette semaine. Au 9 avril, 54 000 paiements avaient ainsi été réalisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de plus de 73 millions d'euros.
- Le second niveau, porté par les conseils régionaux et les collectivités territoriales en codécision avec l'État, sera opérationnel à partir du 15 avril 2020. Il permettra aux entreprises qui rencontrent le plus de difficultés de bénéficier d'une aide complémentaire de 2 000€.

Pour plus de précisions sur les modalités d'attribution, les acteurs économiques intéressés sont invités à se connecter sur le site www.impots.gouv.fr .

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Clément COTI – 07 72 35 63 75

Communication DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes

Nathalie DESHAYES – 06 34 38 67 71

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69